

INVITATION LE 18 AVRIL 2024

Rencontre GRAND EST

URPS Médecins Libéraux - Néphrologues

LA TÉLÉEXPERTISE

Une solution pour le suivi
des patients atteints de
Maladie Rénale Chronique



AC HOTEL by Marriott Strasbourg

4-6 boulevard De Dresde - Strasbourg

SCANNER LE QR CODE

pour participer à
la soirée via ZOOM

[https://astrazeneca.zoom.us/
j/98297605114?pwd=QzFibmlWaxMx-
NDZRam91T1FKdlNxZz09](https://astrazeneca.zoom.us/j/98297605114?pwd=QzFibmlWaxMx-NDZRam91T1FKdlNxZz09)



ID de réunion : 982 9760 5114 - Code secret : 048 346

Par téléphone : +33 1 86 99 58 31

Contact AstraZeneca

Audrey ALAIVOINE

Responsable Territoriale du Médicament

audrey.alavoine@astrazeneca.com

Contact URPS

info@urpsmlgrandest.fr



En partenariat avec **AstraZeneca**

Sur place : inscription souhaitée avant le **11/04/2024**
Sur zoom : inscription souhaitée avant **18/04/2024**

PROGRAMME DU 18 AVRIL 2024

Rencontre GRAND EST URPS Médecins Libéraux - Néphrologues

- 19h30 **Accueil des participants l'AC Hotel by Marriott Strasbourg**
- 20H00 - 20H30 **Les missions de l'URPS**
Présentation des données territoriales MRC
Présentation de l'annuaire des Professionnels de santé de l'URPS
Dr. BRONNER Claude, *Président de l'URPS médecins libéraux du Grand Est*
- 20H30 - 21H00 **La Téléexpertise en pratique**
Les bénéfices de la téléexpertise pour les patients MRC
Dr. KRUMMEL Thierry, *Néphrologue au CHRU de Strasbourg*
- 21H00 - 21H30 **Débats - échanges**
Dr. BRONNER Claude et Dr. KRUMMEL Thierry
- 21H30 **La réunion sera suivie d'un repas**

Parties à compléter par le participant

Sur zoom : inscription souhaitée avant **18/04/2024**

Par mail : audrey.alavoine@astrazeneca.com

Sur place : inscription souhaitée avant le **11/04/2024**

Participation sur place réservée aux Néphrologues alsaciens invités et ayant un numéro RPPS

Nom du participant :	<input type="text"/>		
Numéro RPPS :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Assistera à la réunion professionnelle			
Date :	<input type="text"/>	Signature :	<input type="text"/>

Parties à compléter par le collaborateur

Collaborateur AstraZeneca :	<input type="text"/>		
Date :	<input type="text"/>	Signature :	<input type="text"/>

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à AstraZeneca France, société appartenant au groupe AstraZeneca. Les informations recueillies ont notamment pour finalité de nous permettre de gérer nos relations dans le cadre d'opérations promotionnelles ou non promotionnelles. AstraZeneca a désigné un délégué à la protection des données (« DPO ») que vous pouvez contacter par courrier électronique à privacy@astrazeneca.com en cas de questions. Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données personnelles ou une limitation du traitement. Vous pouvez exercer les droits énoncés ci-dessous et vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : <http://subjectrequest.astrazeneca.com>. Pour de plus amples informations sur l'utilisation et la conservation de vos données à caractère personnel, nous vous invitons à prendre connaissance de la version complète de notre notice d'information relative à la protection des données personnelles disponible sur le site Internet suivant : <https://www.globalprivacy.astrazeneca.com/fr>. Conformément aux articles L.1453-1, R.1453-2 et R.1453-3 du Code de la Santé Publique, AstraZeneca rendra publics, sur la base de données publique « Base Transparence Santé » et selon les conditions et modalités définies par les lois et réglementations applicables, l'objet précis, la date, le bénéficiaire direct, les éventuels bénéficiaires indirects ou finaux et le montant des conventions qu'elle conclut avec les professionnels de santé, ainsi que les éventuels avantages et rémunérations consentis, notamment dans le cadre de la manifestation. Dans ce cadre, AstraZeneca transmet les informations telles que prévues par la réglementation en vigueur à l'autorité en charge de la publication sur le site unique. Les Professionnels de Santé ne peuvent pas s'opposer à la publication de ces informations pour les besoins de la transparence dans la mesure où la publication précitée résulte d'une obligation légale. Les Professionnels de Santé disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et peuvent exercer ces droits par email adressé à : Transparence-AZFrance@astrazeneca.com. Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique (articles L.1453-3 à L.1453-13), AstraZeneca a soumis pour avis au Conseil de l'Ordre compétent, la nature et le montant des différentes prestations prises en charge à l'occasion de la manifestation. Le montant maximal d'un repas est de 50 euros TTC. Nous rappelons également que le médecin a pour obligation, selon l'article L.4113-9 du Code de la Santé Publique, de communiquer au Conseil Départemental de l'Ordre dont il relève tout contrat ayant pour objet l'exercice de sa profession dans le mois suivant sa conclusion. Aucune hospitalité ne pourra être proposée aux étudiants en formation initiale. Si vous n'êtes pas professionnel de santé (chercheur, ingénieur, attaché de recherche clinique, administratif...), conformément aux articles L.1453-3 et L.1453-4 du Code de la Santé Publique, vous certifiez sur l'honneur ne pas être fonctionnaire ou agent d'une administration de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'un de ses établissements publics ou de toute autre autorité administrative qui élabore ou participe à l'élaboration d'une politique publique en matière de santé ou de sécurité sociale ou être titulaire de pouvoirs de police administrative à caractère sanitaire. AstraZeneca France - Tour Carpe Diem - 31 Place des Corolles - 92400 Courbevoie. Société par actions simplifiée au capital de 61 148 640 € - R.C.S. Nanterre B 558 201 075.